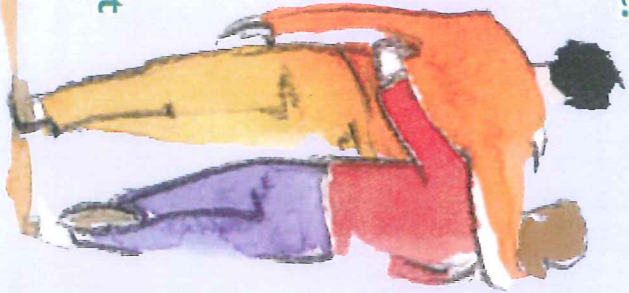


conseiller conjugal et familial

Vous serez aidés et accompagnés pour :

- faire le point face à une situation difficile ou inattendue.
- surmonter une crise.
- mieux comprendre ce que vous vivez et pouvoir réagir.
- réfléchir avant de prendre une décision.



CLER Amour et Famille

- association reconnue d'utilité publique.
- établissement d'information, de consultation ou de conseil familial agréé par le ministère en charge des affaires sociales.
- organisme national de jeunesse et d'éducation populaire.
- en lien avec le service national pour les questions familiales et sociales de la conférence des évêques de France.
- membre du CSIS (Conseil supérieur de l'information sexuelle).
- membre de l'IEEF (Institut européen d'éducation familiale).



CLER
Amour et Famille

65, boulevard de Clichy - 75009 Paris
Tél : 01 48 74 87 60 - Fax : 01 44 53 95 59
E-mail : cler@cler.net - Site : www.cler.net

Conception : mh.com@wanadoo.fr - Illustration : Myrtenne Casati
Imprimerie Cella-Copie - 01 42 46 53 71 - 9407
Ne pas jeter sur la voie publique

Rencontrer un conseiller conjugal et familial

Vous avez besoin d'exprimer vos difficultés...

Vous sentez que les relations se sont détériorées dans votre couple, dans votre famille ou avec votre entourage.

Vous vous posez des questions sur vos relations avec vos enfants et pour leur éducation.

Vous êtes victime de violences conjugales, physiques ou psychologiques, de harcèlement ou de viol.

Vous vous interrogez avant de prendre une décision : engagement, rupture, séparation, divorce, contraception, interruption volontaire de grossesse...

Vous avez besoin de faire le point face à une situation nouvelle : retraite, veuvage, départ des enfants...

Vous souhaitez réfléchir sur une autre difficulté que vous vivez.

Comment se passe un entretien avec un conseiller conjugal et familial ?

L'entretien peut se dérouler en individuel ou en couple. Il s'effectue sur rendez-vous. Chaque entretien dure environ une heure. Vous pouvez parler de votre situation librement et en toute confiance. Pour vous aider à y voir plus clair, le conseiller conjugal et familial vous accompagne dans votre réflexion au cours d'une ou plusieurs rencontres. Une participation financière vous est demandée.

Qui est le conseiller conjugal et familial ?

Le conseiller conjugal et familial est une personne neutre par rapport à votre situation. Il a reçu une formation agréée par le ministère en charge des affaires sociales.

Le conseiller conjugal et familial respecte le secret professionnel. Les conseillers conjugaux et familiaux de CLER Amour et Famille reçoivent le soutien d'une supervision et d'une formation permanente. Ils travaillent en réseau et peuvent aussi vous informer sur d'autres formes d'aide et d'accompagnement.

Se construire, se reconstruire

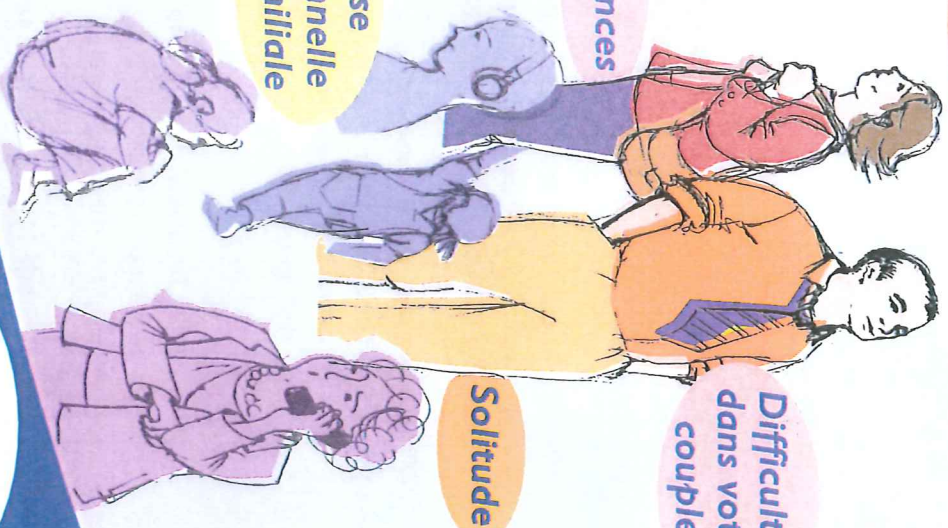
Manque de communication

Difficultés dans votre couple

Violences

Solitude

Crise personnelle ou familiale



Osez en parler !

CLER
Amour et Famille

Un temps d'écoute, de réflexion et d'accompagnement

Qui est concerné ?

Toute personne, jeune ou adulte, seule ou en couple, en difficulté relationnelle, conjugale ou familiale (conflits, manque de communication, problèmes affectifs et sexuels, difficultés avec un enfant, deuil, changement dans sa vie, monoparentalité...).

Quand envisager cette démarche ?

Le plus tôt possible, sans attendre que la situation se dégrade.